COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 10 FEVRIER 2022

Présents:

Monsieur WERMEILLE, Maire

Mesdames LOCU-CHARLIER, JOLY et VILQUIN

Messieurs REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN, MICHEL A, MICHEL

F, et ROYER

Absente excusée

ayant donné pouvoir : Mme MISCHLER pouvoir à M. GUTRIN

Date de la convocation: 04/02/2022

Madame Johanna JOLY est nommée secrétaire de séance

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes lors de de cette réunion.

Mme JOLY demande si le poste de vacataire a bien été créé Monsieur le Maire précise que oui

II – POINT SUR LES INVESTISSEMENTS 2022

Monsieur le Maire présente les projets d'investissement pour 2022

Projet	Coût HT
Atelier	
- Maçonnerie	9 884.00 €
- Terrasement	4 836.00 €
- Enduit	3 075.00 €
- Porte	7 500.00 €
- Toiture	14 344.96 €
Total	39 639.96 €
Rénovation de deux terrains de pétanques	7 088.50 €
Total	7 088.50 €
Terrasse logement 302	
- Terrasse	13 693.00 €
- Enduite façade	675.00€
- Platrerie Peinture	3 030.00 €
- Maçonnerie	1 543.50 €
- Menuiserie eextérieure	1 940.00 €
- Chauffage	1 060.00 €
Total	21 941.50 €
Remplacement de la conduite d'eau potable chemin des Acacias	8 744.00 €
Total	8 744.00 €
Maison du Bief	148 332.00 €
Total	148 332.00 €
TOTAL	225 745.96 €
Montant des subventions (DST) accordées ou en attente d'accord	51 613.00 €
Montant DETR Maison du Bief	51 916.20 €
(((((((((((((((((((\
RESTE A CHARGE COMMUNE DOSSIERS DST	25 800.96 €
RESTE A CHARGE MAISON DU BIEF	96 415.80 €
TOTAL	122 216.76 €

Monsieur PIERRECY propose d'acquérir un souffleur thermique d'un montant de 699.00 € et une fraise à neige d'un montant de 2 609.00 €.

M. FEREUX s'interroge sur l'utilité d'un tel équipement, ces différents investissements seront discutés à la commission travaux pour inscription au budget au mois de mars.

III - PROJET DE CARRIERE

Madame DUCROT du cabinet GEOSTRATE mandatée par l'entreprise RUSTHUL intervient en visio-conférence pour présenter au conseil municipal la synthèse des contraintes physiques et réglementaires affectant le site ainsi que les caractéristiques géologiques du site.

Elle précise qu'un pré-diagnostique écologique été réalisé par le cabinet ACER CAMPESTRE.

Elle précise que la surface initiale prévue de 17 hectares a été réduite à 14.5 hectares (dont 10 hectares exploitables), pour raison environnementale.

La durée maximum d'exploitation prévue est de 30 ans et à l'issue de l'exploitation le terrain sera remblayé afin qu'il retrouve son aspect naturel.

En réponse aux questions, elle précise que les normes actuelles de bruit des broyeurs sont inférieures au bruit généré actuellement par la circulation sur la route nationale et que les poussières ne doivent pas avoir d'impact au-delà 300 mètres.

Suite à l'étude d'impact environnemental, la DREAL imposera à l'exploitant de préserver une surface naturelle équivalente ou supérieure à celle exploitée.

Monsieur le Maire précise que si ce projet abouti il assurera à la commune un revenu annuel conséquent pour les trente prochaines années.

Mme DUCROT indique qu'un dossier de ce type nécessite 4 ans d'étude avant d'être soumis à accord préfectoral, que les contrôles effectués par la DREAL sont stricts sur ce type d'activité. Elle précise également que ce type de projet doit bénéficier d'une décision favorable des collectivités concernées (Commune, Communauté de Communes et ONF)

Une visite sur le terrain avec les membres du conseil qui le souhaitent est organisée le samedi 19 février à 9h30.

IV-QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que l'ouverture provisoire de la 5ème classe devient définitive à partir de la rentrée scolaire 2022

Le FABLAB a obtenu de la Fondation ORANGE pour l'offre de 10 tablettes supplémentaires pour les enfants du groupe scolaire.

Cize, le 11 février 2022

Philippe WERMEILLE

Le Maire